

REMBOURSEMENTS DES NOTES DE FRAIS

C.N.K.D.A. MANIFESTATIONS NATIONALES

EXERCICE 2022



Table des matières

A. Formulaire de note de frais :	3
B. Composition des groupes (par fonction)	4
C. Principe et base de remboursement	5
D. Liste des évènements soumis à remboursement.....	7
E. Tarifs des indemnités de tenue et de représentation	7



A. Formulaire de note de frais :

Le formulaire de note de frais est disponible sur le site fédéral :

[http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Gestion/notes de frais 2022](http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Gestion/notes%20de%20frais%202022)

Note de frais en ligne : [Cliquer ici](#)

Un guide de saisie et de suivi sont disponibles sur le site fédéral (fichier PDF à télécharger)

Tous les justificatifs sont dématérialisés.

Vous devez joindre la facture en PDF ou une photo de la pièce justificative (prendre le document en entier, pas de copie d'écran).



B. Composition des groupes (par fonction)

Il existe 16 fonctions réparties en 3 groupes :

Fonction :	Groupe
- Exécutif - Comité Directeur	1
<hr/>	
- Président de CRKDR - Arbitre - Commissaire sportif - Juré - Médecin - Président de club - Encadrement technique - Membre de commission - Médecin - Kinésithérapeute - DTR	2
<hr/>	
- Athlète du "groupe France" - Stagiaires	3



C. Principe et base de remboursement

A- VOITURE :

- Privilégier le covoiturage

- Remboursement par tranche kilométrique **aller/retour** (kilométrage le plus court)

- **Indiquer les noms des passagers sur la note de frais**

TARIF 2022						
FFJDA	Nombre de personnes	GROUPE	De 0 à 400 Kms	De 401 à 800 Kms	De 801 à 1200 Kms	A partir de 1201 Kms
FFJDA	1 PERS	1	0,43	0,41	0,39	0,37
	2 PERS	1	0,58	0,56	0,54	0,52
	3 PERS	1	0,68	0,66	0,64	0,62
	4 ET + PERS	1	0,78	0,76	0,74	0,72
FFJDA	1 PERS	2	0,23	0,20	0,17	0,15
	2 PERS	2	0,38	0,35	0,32	0,30
	3 PERS	2	0,48	0,45	0,42	0,40
	4 ET + PERS	2	0,58	0,55	0,52	0,50
FFJDA	1 PERS	3	0,11	0,10	0,09	0,08
	2 PERS	3	0,14	0,13	0,12	0,11
	3 PERS	3	0,17	0,16	0,15	0,14
	4 ET + PERS	3	0,20	0,19	0,18	0,17

B- TRAIN :

Groupe 1 = SNCF 2ème classe sur présentation du billet de train ou e-billet

Groupe 2 = SNCF 2ème classe sur présentation du billet de train ou e-billet

Groupe 3 = SNCF 2ème classe sur présentation du billet de train ou e-billet

Lorsque le billet de 2^{ème} classe apparaît moins cher que celui de la première classe demander l'autorisation du trésorier la prise du billet en premier.

Sans cette autorisation les billets en 1^{er} classe ne seront pas remboursés.

C- AVION :

Demander l'accord préalable au responsable budgétaire.

Remboursement sur présentation du billet d'avion ou facture

Si billet(s) électronique(s), joindre la carte d'embarquement

D- PEAGES, PARKING, METRO/BUS, TAXI :

- **Péage** : sur présentation des tickets aller et retour ou facture de télépéage

- **Parking** : sur présentation du ticket de parking

- **Métro/Bus** : sur présentation du (des) ticket(s)
- **Taxi** : sur autorisation au préalable du trésorier pour des forces majeures et au minimum 3 personnes. sur présentation du ticket ou facture

E- REPAS :

Remboursement maximum selon le lieu de la manifestation :

- **Paris : 20,00 €**
- **Province : 18,00 €**

Le snacking n'est pas considéré comme un repas.

Remboursement sur présentation du ticket de repas définitif (pas de ticket carte bancaire, pas de ticket provisoire)

Invitation hors tarif si accord préalable (indiquer les noms des personnes invitées)

Comités directeurs et conseil national : repas de la veille pris en charge

F- HOTEL :

Remboursement maximum selon le lieu de la manifestation (**avec petit déjeuner inclus**) :

- **Paris : 50,00 €**
- **Province : 42,00 €**

Remboursement sur présentation de la facture d'hôtel

Comités directeurs et conseil national : hôtel de la veille pris en charge

G- AUTRES FRAIS :

Remboursement sur présentation de facture

Motifs qu'il convient d'exposer

Notes de bar et de téléphone non remboursées

Aucune location de véhicule n'est autorisée sauf cas exceptionnel (autorisation du responsable budgétaire obligatoire)

H- STAGE « JEUNES » :

Remboursement d'un forfait pour le déplacement « Jeunes » :

- **Forfait : 50,00 €**

RAPPEL : Les tickets de cartes bancaires ne peuvent être considérés comme pièces justificatives

REMBOURSEMENT

Visa obligatoire du responsable budgétaire (imputation budgétaire)

Règlements par virement



ATTENTION :

**La note de frais devra être établie dans le module « Carla bella » dans un délai d'1 mois suivant l'évènement concerné.
Aucune suite ne sera donnée passé ce délai**

D. Liste des évènements soumis à remboursement

Statutaire	Assemblées générales des OTD & autres réunions statutaires Assises & Assemblées générales fédérales Assemblées générales fédérales électives Comités Directeurs Conseils nationaux Conseils nationaux décentralisés Commissions administratives
Sportif	Tournois Paris Ile de France — Grand Slam Compétitions nationales Compétitions AND Commissions Missions Open de France Stages d'arbitrage
Grades	Examens nationaux Missions Stages
Promotion	Compétitions internationales Actions de communication Autres manifestations fédérales
Enseignement	Formation CFEB Stages

E. Tarifs des indemnités de tenue et de représentation

Comme évoqué lors de l'AG de 2021, ces indemnités ne sont pas remboursés durant la restriction budgétaire en cours.

	Durée	Arbitre	Commissaire sportif	Juge examen technique
Compétitions nationales	1 jour	32,00 €	32,00 €	32,00 €